

GLENCORE — FONDERIE HORNE

COMPTE RENDU — RENCONTRE RÉGULIÈRE

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	27 septembre 2022		
HEURE	19 h – 21 h		
ENDROIT	Centre des Congrès, Hôtel Le Noranda, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS	Voir Annexe I		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Approuver le compte rendu de la dernière rencontre <input type="checkbox"/> Présenter le programme de réduction des rejets industriels et le processus d'autorisation ministérielle en cours de renouvellement <input type="checkbox"/> Présenter le fonctionnement de la consultation publique en cours sur les prochaines exigences à imposer à l'entreprise <input type="checkbox"/> Suivis, rencontre publique et initiatives diverses en relations communautaires 		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Présentation des nouveaux membres et tour de table 3. Programme de réduction des rejets industriels </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> 4. Consultation publique 5. Varia <ul style="list-style-type: none"> - Suivis - Rencontre à venir et bilan annuel 2022 - Rencontre publique le 12 octobre sur le projet AERIS </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Présentation des nouveaux membres et tour de table 3. Programme de réduction des rejets industriels 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Consultation publique 5. Varia <ul style="list-style-type: none"> - Suivis - Rencontre à venir et bilan annuel 2022 - Rencontre publique le 12 octobre sur le projet AERIS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Présentation des nouveaux membres et tour de table 3. Programme de réduction des rejets industriels 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Consultation publique 5. Varia <ul style="list-style-type: none"> - Suivis - Rencontre à venir et bilan annuel 2022 - Rencontre publique le 12 octobre sur le projet AERIS 		

1. NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du Comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la

rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET TOUR DE TABLE

M. Simon Landry, conseiller aux relations avec la communauté, souhaite la bienvenue aux membres et nomme les représentants de la fonderie présents ce soir. Il s'agit de :

- Marie-Élise Viger, Directrice environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord
- Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté

Fonderie Horne et affinerie CCRM. Alex Craft de Transfert Environnement et Société agit comme facilitateur de la rencontre. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes (voir l'[Annexe I](#)) et les remercie pour leur présence. Son collègue Dominic Vézina est présent en tant que rapporteur.

Il souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, soit :

- Anne-Marie Nadeau, Directrice des communications, Ville de Rouyn-Noranda
- Dave Tremblay, citoyen

M. Craft donne ensuite la parole aux représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), qui présentent deux sujets ce soir, soient :

- Le programme de réduction des rejets industriels (autorisation ministérielle en cours de renouvellement)
- La consultation publique gouvernementale sur cette autorisation ministérielle

Les représentants du MELCC sont :

- Michel Gélinas, Chargé de projet, suivi du plan d'action de la Fonderie Horne
- Isabelle Leclerc, Directrice, Direction du Programme de réduction des rejets industriels
- Daniel Lapierre, Chef division Mine, alumineries, aciéries, Direction du Programme de réduction des rejets industriels

M. Craft procède à un court rappel du contexte actuel. Les membres du comité avaient soulevé l'idée d'inviter des représentants du MELCC pour venir leur présenter le processus de renouvellement de l'autorisation ministérielle et le cadre légal qui fixe les obligations de l'établissement en matière de protection de l'environnement pour les cinq prochaines années.

Avant de statuer officiellement sur les prochaines exigences à imposer à l'entreprise Glencore pour la Fonderie Horne, le MELCC tient une consultation en ligne auprès des citoyennes et des citoyens. Les personnes intéressées peuvent donc exprimer leur opinion et leurs préoccupations en remplissant un formulaire de questions ou en déposant un mémoire. Voir la présentation en annexe pour plus détails.

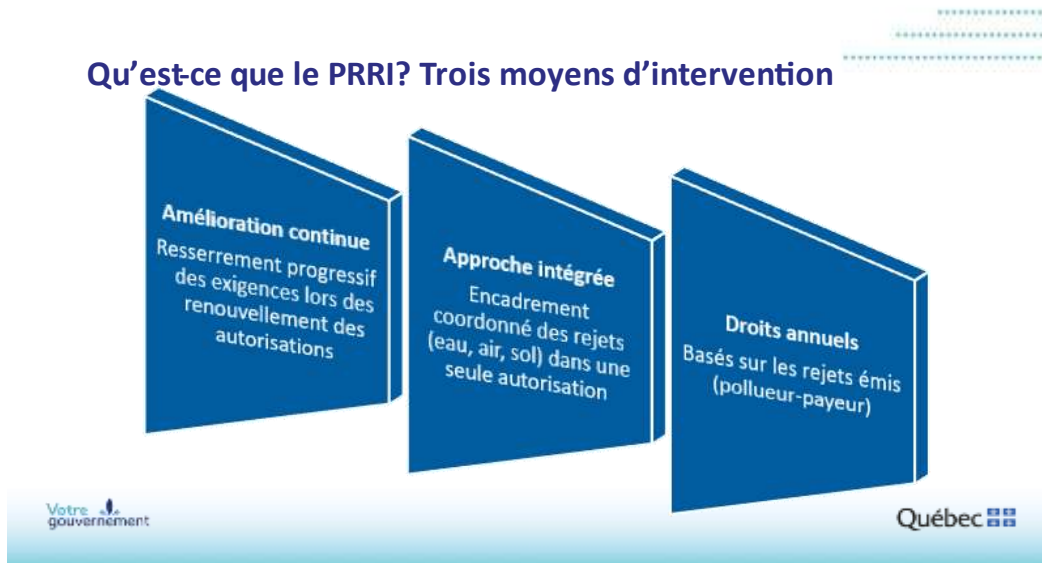
QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
Un membre souhaiterait aborder la participation de membres/organisations au comité.	M. Craft répond que ce point est à l'ordre du jour et qu'il y reviendra plus tard lors de la rencontre.

3. PROGRAMME DE RÉDUCTION DES REJETS INDUSTRIELS

Mme Leclerc prend la parole et aborde le thème du programme de réduction des rejets industriels (PRRI), dont l'origine est associée au Programme d'assainissement des eaux du Québec de 1978. Au fil des ans, note-t-elle, alors que les travaux d'assainissement des eaux progressent, le contrôle des rejets industriels prend plus d'importance.

Officiellement lancé en 1988, le PRRI cible les secteurs industriels dont les rejets de contaminants ont le plus d'impact sur l'environnement. Mme Leclerc ajoute que le PRRI fournit un encadrement supplémentaire pour les établissements industriels visés et qu'il est inscrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement depuis 1988 et en application depuis 1993 lorsque le règlement fut adopté.

Mme Leclerc mentionne que l'autorisation ministérielle fait partie du PRRI et que ce dernier dispose de trois moyens d'intervention principaux (voir présentation en annexe pour plus de détails).



Elle ajoute que le processus est basé sur le principe d'amélioration continue, avec un resserrement progressif des exigences à partir de la 1^{ère} autorisation. En citant l'exemple de la Fonderie Horne, elle note que la 3^e autorisation inclut parfois un plan d'action pour atteindre certains des objectifs et protéger certains milieux.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2	
Un membre demande combien de temps peut durer une autorisation et quelle est la période requise entre la fin de la validité d'une autorisation et son renouvellement.	Mme Leclerc répond que le MELCC peut renouveler aux 5 ans. Après 5 ans, une autorisation reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit renouvelée. Le temps requis pour analyser les données reçues peut créer des délais entre la fin d'une autorisation et le début de la nouvelle autorisation.
Q & I 3	
M. Craft demande si pour la Fonderie Horne la validité de l'autorisation est de 5 ans systématiquement.	Mme Leclerc confirme que oui, cependant, elle demeure valide tant qu'il n'y a pas eu de renouvellement.
Q & I 4	
Un membre demande si le processus requiert l'atteinte des normes malgré des droits acquis ?	Mme Leclerc répond que toutes les industries doivent respecter les normes en vigueur et que le PRRI s'applique sans dérogation. Elle ajoute qu'on ne peut pas changer la norme du jour au lendemain et que les règles sont resserrées pour permettre aux établissements existants d'améliorer leur performance environnementale comme pour les nouveaux établissements.
Q & I 5	
Un citoyen demande quel est le but ultime du programme?	M. Lapierre ajoute que le but ultime est de protéger le milieu récepteur en continu, à chaque renouvellement, en fonction de l'état d'avancement de la connaissance et des technologies.
Q & I 6	
Un membre demande si le MELCC peut intégrer des éléments d'une étape ultérieure dans une autorisation initiale de cinq ans afin de la rendre plus exigeante? En d'autres termes, est-ce que le contenu d'une autorisation peut changer en cours de route ?	Mme Leclerc mentionne qu'on peut prévoir un resserrement progressif dans une autorisation. Certains mécanismes législatifs permettent également de modifier une autorisation en cours. Le Contrôle Environnemental (CE) s'assure de la conformité des exigences inscrites dans l'autorisation. Elle ajoute que le principe est de pouvoir documenter l'évolution de la situation tout au long de la période de cinq ans.
Q & I 7	
M. Craft valide que des cibles temporelles sont effectivement fixées et demande quelles sont les conséquences si une entreprise n'atteint pas les cibles intermédiaires.	M. Gélinas indique que le CE émet des avis de non-conformité et que des sanctions administratives et des plans d'intervention sont mis en place. Les cibles intermédiaires ne changent pas, dit-il, on s'attend à ce qu'elles soient atteintes.

Mme Leclerc poursuit sa présentation en détaillant le contenu et certains éléments clés d'une autorisation ministérielle :

- L'ensemble des exigences environnementales d'exploitation auxquelles l'établissement doit se conformer;
- Vise les rejets dans l'eau, les émissions atmosphériques, les matières résiduelles et les milieux récepteurs;
- Évite le transfert des rejets d'un milieu à l'autre;
- Document légal : règlement spécifique à un établissement;
- Permet au ministère d'exercer un meilleur contrôle.

Elle explique que les secteurs industriels ciblés sont ceux dont les rejets de contaminants ont le plus d'impact sur l'environnement, dont ceux des pâtes et papiers (+/- 40 établissements) et l'industrie minérale et de la première transformation des métaux (+/- 50 établissements).

Les grandes étapes de l'encadrement figurent dans le tableau ci-dessous.



Les bulles en bleu s'apparentent au cadre légal et celles en pointillé aux façons de faire habituelles du MELCC.

Mme Leclerc précise que la loi prévoit, selon les cas, une période de consultation publique avant d'émettre une autorisation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 8	
M. Craft demande si toutes les autorisations sont soumises à un processus de consultation publique.	<p>Mme Leclerc précise qu'il existe 3 types de cas où des consultations publiques sont prévues :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Toute nouvelle entreprise ou projet (ex. : une mine) incluant les secteurs couverts par le PRRI; la consultation publique se fait via le BAPE; 2) Un nouveau secteur, assujéti au PRRI. La consultation a lieu au moment de la première autorisation; 3) Lors d'un renouvellement pour des cas précis, en fonction de certains critères établis par règlement.

Mme Leclerc fournit ensuite des exemples de réalisations (voir présentation en annexe pour plus de détails) avant de conclure cette partie de la rencontre.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 9	
Un membre souligne que la loi semble s'adresser aux grandes industries. Elle demande qui s'occupe des petites industries qui peuvent être polluantes.	M. Gélinas explique que depuis 2021 un nouveau règlement du RAEFIE ¹ encadre les activités visées par une autorisation ministérielle ou qui ne disposent pas d'autorisation pour un projet. Il ajoute que divers experts peuvent être consultés au besoin pour s'assurer que les meilleures pratiques environnementales s'appliquent. Le MELCC, dit-il, a d'autres outils que le PRRI.
Q & I 10	
M. Craft demande si le PRRI doit être mis en œuvre pour une nouvelle entreprise dotée d'un nouveau procédé et des opérations suscitant des enjeux environnementaux?	Mme Leclerc répond que le MELCC peut demander de l'assujettir - avec l'aval du gouvernement. La décision d'encadrer l'entreprise, ou un groupe d'entreprises similaires (secteur) se prend en regard des rejets de contaminants dans l'environnement, selon le principe d'amélioration continue détaillé ci-haut.
Q & I 11	
Quelles sont les conséquences si des dommages environnementaux surviennent ?	M. Lapierre répond que l'encadrement légal prévoit des exigences à respecter afin d'éviter les dommages à l'environnement et des mécanismes de réparation.
Q & I 12	
Un citoyen demande s'il est possible de corriger des situations passées dans les parcs à résidus miniers.	Mme Viger répond que la Loi sur les Mines exige aux nouveaux promoteurs des garanties financières pour remettre en état les lieux où sont déposés les résidus.
Q & I 13	
Un membre demande quels sont les mécanismes de contrôle pour éviter qu'une entreprise décide de payer une pénalité financière au lieu de régler le problème.	M. Gélinas : Le MELCC est outillé et peut prévenir ce type d'abus. On ne peut pas que payer et penser laisser la situation se détériorer.
Q & I 14	
Un membre demande si l'autorisation ministérielle peut être révoquée si le plan d'action ne mène à aucun résultat.	Mme Leclerc indique que la loi le permet en cas de problématiques majeures, notamment via un avis de non-conformité et une gradation de sanctions. Habituellement, dit-elle, on ne se rend pas là, mais c'est possible.

¹ Règlement sur l'Encadrement des Activités en Fonction de leur Impact Environnemental. Voir : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafile/fiches/reafile-va.pdf>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 15	
Une citoyenne demande quels sont les coûts de réparation qu'une entreprise doit assumer pour des sites industriels.	Mme Viger indique que l'entreprise doit déboursier 100 % des coûts de remise en valeur du site, et ce avant de pouvoir l'exploiter. Le déboursé se fait par lettre de crédit bancaire et les coûts sont réévalués aux cinq ans. De plus, le montant est conservé en fiducie et tout nouvel acquéreur du site reste imputable du montant mis de côté.

Mme Leclerc met fin à sa présentation.

4. CONSULTATION PUBLIQUE

M. Gélinas prend la parole pour présenter la consultation publique en cours relative au projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. Il mentionne que la fonderie n'est pas encadrée par le règlement sur la consultation publique, mais que certains cadres légaux au Québec permettent de consulter le public. Il ajoute que le gouvernement a décidé de consulter suivant la forte mobilisation citoyenne sur le dossier.

Il mentionne que quatre options sont à la disposition du MELCC pour prendre le pouls de la population, de manière à s'assurer que tous les enjeux sont soulevés, incluant ceux qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été identifiés lors d'une analyse antérieure :

Par l'entremise des **mémoires et des commentaires** reçus :

- Prendre connaissance des opinions et préoccupations de la population
- Informer les parties prenantes (ministères et experts du gouvernement)

Par l'entremise du **formulaire** :

- Obtenir l'avis de la population sur des points précis
- Informer le gouvernement sur les enjeux en lien avec ces points

En **présentiel** :

- Permettre notamment aux personnes qui n'auraient pu participer à la consultation en ligne de s'exprimer.

Documentations en ligne :

- Rendre accessible l'information
- Être transparent dans la démarche

M. Gélinas mentionne que de nombreux documents ont été mis à la disposition des citoyens pour montrer la transparence du processus.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 16	
Un citoyen demande qui fait l'analyse des commentaires reçus.	M. Gélinas répond que ce sont les équipes du MELCC. Il ajoute que tout sera rendu public : les mémoires, le rapport du MELCC, les commentaires citoyens. Seulement les propos injurieux et diffamatoires, confus ou imprécis ne seront pas retenus.
Q & I 17	
Contrairement à d'autres consultations, les objectifs de celle-ci (Fonderie Horne) sont-ils spécifiques ou non ?	M. Gélinas : on rejoint les mêmes objectifs sauf les éléments partagés dans la consultation. Cette fois-ci tout est en ligne et accessible publiquement. Le dépôt de mémoires permet d'aller chercher plus de détails.
Q & I 18	
Est-ce que d'autres formules existent pour rassurer les gens sachant que certains gens pourraient douter de la transparence du processus ?	M. Craft précise que la population pourra questionner le rapport du MELCC si ce dernier ne reflète pas les propos des citoyens. Tout est public et il est possible d'intervenir à toutes les étapes.
Q & I 19	
Est-ce que les organismes qui souhaitent présenter un mémoire peuvent le faire en personne ?	M. Gélinas répond que oui, mais que la priorité sera donnée à ceux et celles qui n'auront pas pu le faire par voie électronique. Il ajoute que cela pourra se faire lors d'une rencontre en présentiel.
Q & I 20	
Un membre demande si cette rencontre pourra être diffusée sur le web.	M. Gélinas mentionne que la rencontre est seulement prévue en présentiel, mais qu'il pourrait vérifier au besoin.

M. Gélinas précise ensuite que les données du formulaire seront compilées afin de présenter un portrait global des avis en provenance :

- Des résidents du quartier Notre-Dame;
- De la Ville de Rouyn-Noranda;
- Du reste du Québec.

Les informations seront colligées dans un rapport présentant une synthèse des commentaires reçus des citoyens. Le ministre prendra en considération le rapport de consultation publique et les avis des experts du gouvernement, incluant le MELCC et les autorités de Santé publique afin de rendre une décision.

M. Gélinas ajoute que le ministre prendra une décision en fonction de différents éléments retenus dans le rapport de consultation, incluant une analyse des experts consultés, dont ceux de la Santé publique. Il décrit ensuite les modalités de la consultation (voir présentation en annexe).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 21	
Pour quand est la sortie du rapport ?	M. Gélinas : la date est encore inconnue, certains documents seront rendus publics avant de délivrer une autorisation.
Q & I 22	
Est-ce qu'un report est possible ?	M. Gélinas : un report n'est pas possible pour le moment. Si un renouvellement d'autorisation a lieu, ce serait fin novembre au maximum.
Q & I 23	
Est-ce que l'autorisation ministérielle sera renouvelée, peu importe les résultats des consultations ?	M. Gélinas répond que non. Le ministre prend la décision de renouvellement ou non à la fin novembre.
Q & I 24	
Quel est le rôle de la Santé publique ?	M. Gélinas mentionne qu'en octobre, la Santé publique fera une contribution à la consultation qui sera prise en compte dans le rapport. Les informations seront sur le site (publique) de la consultation.
Q & I 25	
Un membre affirme que l'échéancier prévu est serré.	M. Gélinas mentionne que les suivis sont effectivement serrés au niveau des partenaires du MELCC et que ce dernier les talonne pour rendre publique la documentation requise le plus rapidement possible pour les besoins de la consultation publique.
Q & I 26	
Que vous manque-t-il ?	M. Gélinas : les intrants de la Santé publique sont les seuls qui manquent en date d'aujourd'hui. Si d'autres documents sont demandés par les citoyens ou d'autres parties prenantes, des suivis seront nécessaires.

M. Gélinas donne ensuite un aperçu de la documentation disponible sur le site de la consultation :

- Plus de 2000 documents disponibles
 - Avis et documents des experts du MELCC et des autres ministères
 - Documents en provenance de la Fonderie
 - Rapports et avis du CEQ
- Chaque document ajouté est validé conformément à la Loi sur l'accès à l'information (LAI)
 - MELCC ajoute ses propres documents
 - Coordination est faite auprès des partenaires pour le dépôt de leurs documents
- Mise à jour régulière, au besoin

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 21	
<p>Un membre demande s’il est possible de modifier un commentaire une fois qu’il est soumis au MELCC, et si une même personne peut soumettre un mémoire et un commentaire via un formulaire.</p>	<p>M. Gélinas répond que ce n’est pas possible via le formulaire, mais que si c’est nécessaire, on peut écrire un courriel à : info-consultation@mcn.gouv.qc.ca</p> <p>À la seconde question, il répond par l’affirmative.</p>

M. Gélinas met fin à sa présentation. M. Craft ajoute que les membres peuvent centraliser toute demande éventuelle sur la consultation publique à Transfert Environnement et Société qui se chargera de les rediriger au MELCC.

5. VARIA

M. Craft aborde le compte rendu de la dernière rencontre du 24 mai dernier, en mentionnant qu’aucun commentaire n’a été reçu de la part des membres. Il ajoute que deux organisations membres - le CREAT et la DSP – ont quitté le comité de liaison et n’ont donc pas pu valider le compte rendu. Il suggère de mentionner ce point dans le compte rendu du 24 mai et de l’adopter, ce qui est ensuite fait.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 22	
Un membre demande quelles actions sont prises lorsqu'un membre décide de se retirer du comité.	M. Craft indique qu'un suivi est fait auprès du membre. Dans le cas du CREAT, note-t-il, l'organisation a peu de ressources et beaucoup de travail. Certains éléments appartiennent aussi à la fonderie.
Q & I 23	
Pourquoi la DSP s'est-elle retirée ?	M. Craft indique que cette décision a été communiquée par courriel par la DSP. Il ajoute que cette décision a été prise après la rencontre suivant l'intervention de Transfert Environnement et Société relativement au rôle et mandat du comité, ainsi que des personnes ressources. Il ajoute que la DSP s'est offerte pour participer aux rencontres du comité et répondre à des questions spécifiques des membres si on lui faisait la demande.
Q & I 24	
Un membre demande de quel comité la fonderie s'est-elle retirée.	Mme Viger : La fonderie s'est retirée du comité de biosurveillance temporairement. Le comité avait annoncé qu'il ne ferait plus de biosurveillance et la fonderie étant la seule industrie représentée pour l'ensemble de la ville, avait décidé de se retirer. Depuis, le comité s'est reformé et a été renommé « comité Santé-Environnement ». La Chambre de Commerce, la Santé publique et autres industries y participent, tout comme la fonderie.

M. Craft invite les participants à se référer aux membres des autres comités s'ils ont des questions spécifiques.

Suivis

Mme Viger prend la parole et revient sur la rencontre extraordinaire du 18 août dernier à laquelle les membres du comité avaient été conviés pour en savoir plus sur les investissements annoncés par la fonderie en lien avec le plan de réduction des émissions d'arsenic, soit le projet AERIS et ses initiatives connexes. Les images ci-dessous résument la situation :



Plan d'action projet AERIS

7

Nos trois chantiers pour améliorer notre bilan environnemental



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 25	
<p>En référence au point numéro 2, M. Craft demande quelles seront les performances environnementales des améliorations transitoires.</p>	<p>Mme Viger répond que ces améliorations se feront sur cinq ans et que les performances visées sont celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 65 ng/m³ en 2023 • 45 ng/m³ 2024-2026 • 15 ng/m³ en 2027, avec R3 (système d'épuration de l'air à très haute capacité)
Q & I 26	
<p>Est-ce que des secteurs seront démolis ?</p>	<p>Mme Viger : il est possible que la fonderie conserve des secteurs pour entreposer du matériel. Il est prévu de démolir le bâtiment des réverbères; une firme spécialisée en démolition et décontamination s'en chargera. Le début des travaux aura lieu en 2023 ou 2024.</p>
Q & I 27	
<p>Est-ce qu'il y aura de nouveaux capteurs ainsi que des données plus continues ou quotidiennes ?</p>	<p>Mme Viger mentionne que l'appareil de mesure capte les émissions de divers métaux, à tous les trois jours. Le projet est de réduire davantage les émissions via des équipements-moniteurs situés au cœur de la pyrométallurgie, là où les émissions sont les plus importantes. Si on requiert plus d'ingénierie, dit-elle, on ajustera pour atteindre notre objectif de 2027, voire réduire davantage.</p>
Q & I 28	
<p>Que fera le dépoussiéreur ?</p>	<p>Mme Viger répond que le nouveau système capturera tous les métaux et sera raccordé à l'usine d'acide (dioxyde de soufre) au lieu que les métaux se diffusent dans l'air. Elle ajoute que les captations recyclables seront réinjectées dans le procédé si elles sont jugées utiles et que les rejets seront évacués dans le parc à résidus. L'air sera tiré vers le dépoussiéreur.</p>
Q & I 29	
<p>Dois-je comprendre que les projets ECCO et PHÉNIX auront besoin d'arsenic ?</p>	<p>Mme Viger indique que tous les concentrés contiennent des impuretés tel que l'arsenic à taux variables. Dans le procédé de fabrication des anodes de cuivre, il y a 99,1 % de cuivre. Pour amener le cuivre à 99,99% à l'affinerie, il faut de l'arsenic dans les anodes. Il est essentiel au processus de purification.</p>
Q & I 30	

Est-ce possible de faire plus vite en performance environnementale une fois les nouveaux procédés maîtrisés ?	Mme Viger indique que la fonderie compte réaliser ce programme de huit ans en seulement cinq ans, et que les équipes devront également surmonter différents enjeux, dont l’approvisionnement, la pénurie de matériaux et de main d’œuvre.
QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 31	
Un membre mentionne que l’on parle beaucoup de l’air et du sol avec la décontamination, mais peu de l’eau.	M. Craft indique que la dernière rencontre portait sur le thème de l’eau, plus précisément sur le rehaussement des digues et du parc à résidus.

Rencontre publique

M. Landry prend la parole et informe les membres du comité qu’une rencontre publique au sujet du projet AERIS et des projets spéciaux connexes récemment annoncés aura lieu le 12 octobre prochain à 18 h 30, au Centre des congrès de Rouyn-Noranda. Les représentants de la Fonderie Horne seront présents et les membres du comité de liaison sont invités à y participer. Il indique aussi que les gens du MELCC ont été informés et qu’il n’y a pas de conflit d’horaire avec aucune autre rencontre. Il partage également que cette activité est une opportunité de recruter de nouveaux membres pour joindre le comité de liaison et ainsi augmenter la participation du public aux rencontres du comité, un point déjà soulevé par les membres au cours de la dernière année.

Caractérisation de sols

M. Landry prend la parole et effectue un suivi à propos de la démarche de caractérisation des sols. Selon les recommandations du MELCC, les résultats d’échantillonnage de 2021 ont été utilisés pour déterminer quels terrains à haute fréquentation d’enfants seraient priorisés pour la réhabilitation. Les nouveaux seuils appliqués pour les réhabilitations de 2022 sont de 30 ppm pour l’arsenic et de 140 ppm pour le plomb selon les experts gouvernementaux. Il spécifie que le plan est de réhabiliter les terrains à haute fréquentation d’enfants cet automne.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 32	
Le programme est toujours volontaire ? J’ai l’impression que c’est une exigence gouvernementale.	Mme Viger indique que le programme est volontaire pour le citoyen et pour la fonderie. Les seuils, quant à eux, ont été convenus par le MELCC.

M. Landry indique que la priorité sera donnée aux terrains à haute fréquentation par les enfants et que 89 terrains sont ciblés pour cette catégorie cet automne par l’exercice, soit l’ensemble du quartier Noranda, sur un total d’environ 700 terrains. Voir présentation en annexe.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 33	
M. Craft demande s'il est possible de spécifier l'échéancier pour les 700 terrains ?	Mme Viger répond que cela reste à voir suivants les résultats obtenus en automne.
Q & I 34	
Un citoyen demande à quelle profondeur les terrains sont-ils décontaminés.	Mme Viger indique que les sols contaminés sont enlevés au complet avant d'être réhabilités. Ainsi, la profondeur peut varier.

Nouvelle station d'échantillonnage

M. Landry indique que la fonderie a reçu la nouvelle station d'échantillonnage PM10 pour le nickel et autres métaux qui permettra de vérifier la conformité à la norme nickel du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA). Voir présentation en annexe.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 35	
Quelles poussières allez-vous mesurer ?	Mme Viger : On mesure toutes les poussières. Le règlement sur le nickel touche les petites poussières alors que pour l'arsenic et le plomb on mesure toutes les poussières.

Plan d'action pour la toxicité à la daphnie

Mme Viger rappelle que la daphnie est un petit crustacé dans les lacs dont la présence est un indicateur de la qualité de l'eau. Elle rappelle que ce sujet avait été traité en comité le 24 mai 2022 et qu'un plan d'action est en place. La cause de la toxicité du bassin Nord Osisko n'étant pas connue, des efforts pour donner une chance de survie à la daphnie ont été faits en réduisant la présence de cuivre et en augmentant le pH par des ajouts de chaux. Voir détails de la présentation en annexe.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 36	
N'y a-t-il pas des conséquences néfastes pour les oiseaux si le bassin a un pH de 11?	Mme Viger indique que le grèbes jougris, une espèce locale, est sur le lac Osisko et non sur le bassin Osisko.
Q & I 37	
Est-ce que la quantité de cuivre est trop minime pour le récupérer et l'affiner ?	Mme Viger répond par l'affirmative.

Relations avec la communauté

M. Landry annonce aux membres qu'un bureau d'information temporaire a maintenant pignon sur rue au 210, 9^e Rue, local 101. L'objectif est d'offrir un endroit pour présenter le projet AERIS, mais aussi des informations sur les opérations, les divers projets, le programme de dons et commandites, etc.

Il suggère de tenir les prochaines rencontres au futur bureau permanent des relations avec la communauté qui sera situé dans le quartier Notre-Dame et demande si c'est un enjeu pour les membres. Aucune objection n'est soulevée.

M. Craft propose ensuite de tenir la prochaine rencontre à l'hiver 2023 pour laisser le temps aux membres de connaître les résultats de la consultation publique. La proposition est acceptée.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 38	
Un citoyen demande si des maisons seront démolies dans le cadre des travaux de la zone de transition.	Mme Viger répond que la fonderie prévoit en démolir une et qu'elle est en processus de rachat d'une seconde maison.

M. Landry et M. Craft remercient les membres pour leur présence.

Fin de la rencontre.

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

- L'enjeu de l'eau dans l'autorisation ministérielle (en plus des sols, de l'air et des autres volets)
- La profondeur de la contamination des sols à l'arsenic dans le quartier Noranda

SUGGESTIONS DES MEMBRES

- N/A

SUIVIS

Par la Fonderie Horne

- Fournir une carte des secteurs touchés par l'exercice de caractérisation de sols

Fournir les coordonnées du prochain bureau permanent des relations communautaires ; où les prochaines rencontres du comité pourront se tenir

Par Transfert Environnement et Société

- Fournir au comité le courriel pour contacter le MELCCFP en cas de questionnements sur le processus de consultation publique en cours

Par le MELCCFP et la fonderie Horne

- Présenter au comité les résultats de la consultation publique et le contenu de l'autorisation ministérielle, si applicable

ANNEXE I
LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Dave Tremblay	x	
	Nathalie Leblanc	x	
	Daniel Gagné		x
	Conrad Bernier	x	
	Micheline Hatin	x	
	Denis H. Lalonde	x	
	Guy Trudel	x	
Comité de citoyens	Denise Lavallée, Comité du Vieux Noranda	x	
Municipal	Réal Beauchamp, Conseiller du district Noranda	x	
	Anne-Marie Nadeau, Directrice des communications, Ville de Rouyn-Noranda	x	
Commerce	Vacant		x
Milieu préscolaire	Lynda Taddio, CPE L'Anode Magique		x
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement du Québec — Environnement	Michel Gélinas, Chargé de projet, suivi du plan d'action de la Fonderie Horne, MELCC	x	
	Isabelle Leclerc, Directrice, Direction du Programme de réduction des rejets industriels, MELCC	x	
	Daniel Lapierre, chef division Mine, alumineries, aciéries, Direction du Programme de réduction des rejets industriels, MELCC	x	
Fonderie Horne	Simon Landry, Conseiller aux relations avec la communauté	x	
	Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté, Opérations cuivre Amérique du Nord	x	
	Marie-Élise Viger, Directrice, environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord	x	
SECTEURS	OBSERVATEURS, OBSERVATRICES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Yves Dumulon, Gestionnaire service aux citoyens, bureau du Député d'Abitibi-Témiscamingue Sébastien Lemire	x	
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Alex Craft, animateur	x	
	Dominic Vézina, rapporteur	x	

ANNEXE II ORDRE DU JOUR

Comité de liaison de la Fonderie Horne
Ordre du Jour
Rencontre du 27 septembre 2022, 19 h à 21 h

18 h 45

Arrivée de participants

19 h 5 - Ordre du jour – mise en contexte

19 h 10 - Présentation par le MELCC, par Michel Gélinas, Isabelle Leclerc et Daniel Lapierre

- Présentation de l'autorisation ministérielle en cours de renouvellement (attestation d'assainissement)
- Présentation de la consultation publique

19 h 50 – Présentation par la Fonderie

- État de la situation et retour sur la dernière rencontre, approbations et nouvelles

20 h 30 – Varia/mises à jour

- Suivis
- Rencontre à venir et bilan annuel 2022
- Rencontre publique le 12 octobre sur le projet AERIS

20 h 40 - Période de questions

20 h 50 - Mot de la fin

ANNEXE III
CALENDRIER PROVISOIRE 2022

CALENDRIER PROVISOIRE 2022 - RENCONTRES DU COMITÉ DE LIAISON

MISE EN CONTEXTE

Il est prévu de tenir 4 rencontres régulières du Comité en 2022 en plus d'une rencontre publique. Ce document brosse un portrait des sujets potentiels à aborder en fonction des enjeux actuels ainsi que des préoccupations et souhaits soulevés par les membres lors des dernières rencontres. L'approbation des comptes rendus et un mot de bienvenue aux nouveaux membres sont des sujets statutaires à traiter en début de chaque rencontre. **Pour discussion**

15 MARS

Rencontre régulière

Échanger sur le format et le moment idéal pour une rencontre publique - Calendrier des rencontres en 2022

Présentation principale :

Bilan de la 2^e attestation d'assainissement, mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic et résultats 2021

Performances en termes d'émissions/données croisées vents et concentration (demande de juin 2021)

Bilan 2021 – approbation

Sondage 2021 présentation sommaire des résultats

Varia : Nickel (courriels du CREAT et de la fonderie)

24 MAI

Rencontre régulière

Parc à résidus et rehaussement des digues

Avis de non-conformités pour dépassement de la norme de toxicité à l'effluent NO12

SEPTEMBRE

Rencontre régulière

Processus de renouvellement de l'attestation ministérielle par le MELCC

DÉCEMBRE

Rencontre régulière – remettre en janvier ou février 2023 après l'annonce des résultats de la consultation publique et le contenu de l'autorisation ministérielle. Suggestion d'inviter Mme Proteau, administratrice d'État sur le dossier de la fonderie Horne.

ANNEXE IV SUIVIS

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
9 DÉCEMBRE 2019					
09-déc-19	Communication	Fournir aux participants l'adresse du site Internet de la Fonderie		Transfert	Complété
09-déc-19	Communication	Assurer la mise en ligne des comptes rendus sur le site Internet	En continu	Transfert	Complété
09-déc-19	Environnement	Valider l'information à inclure sur la carte de localisation des stations d'échantillonnage sur le site Internet		Fonderie	Complété
09-déc-19	Environnement	Rendre disponibles les données d'échantillonnage des sols		Fonderie	Complété
09-déc-19	Procédures du Comité	Inclure à la prochaine demande de participation d'un observateur, un énoncé à l'effet qu'il est possible de s'opposer		Transfert	Complété
09-déc-19	Procédures du Comité	Revenir sur la méthode de prise de décisions (consensus vs vote)	Sujet discuté lors de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-déc-19	Procédures du Comité	Faire le suivi concernant la participation d'un citoyen d'un autre quartier			Complété
09-déc-19	Proposition de sujets	1) Contamination des sols 2) Qualité de l'air et protocoles d'échantillonnage 3) Contrôle et approvisionnement en matériaux			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut

26 FÉVRIER 2020

26-févr-20	Communication	Mettre les Info-QND sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	Communication	Ajouter une section « Références » sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	Procédures du Comité	Ajouter un point « varia » à l'ordre du jour des prochaines rencontres		Transfert	Complété
26-févr-20	Procédures du Comité	Faire un suivi lorsqu'une proposition de modification au compte rendu n'est pas acceptée		Transfert	Complété
26-févr-20	Procédures du Comité	Alléger le compte rendu selon les préférences des membres		Transfert	Complété
26-févr-20	Procédures du Comité	Envoyer le compte rendu en format Word		Transfert	Complété
26-févr-20	Procédures du Comité	Préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens		Transfert	Complété
26-févr-20	Proposition de sujets	1) Étude de biosurveillance 2) Communication et méthodes de transmission de l'information à la population 3) Zone de transition 4) Calendrier annuel			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut

9 JUILLET 2020

09-juil-20	Communication	Mettre à jour le site Internet (liste des membres, vidéos corporatives)		Transfert	Complété
09-juil-20	Communication	Préparer un point d'information sur la campagne d'information AGIR de l'automne	Sujet de la présentation du 23 septembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	Communication	Informers le Comité de la tenue et des résultats de la prochaine simulation de fuite de SO ₂ -SO ₃	Mise à jour le 23 mars 2021	Fonderie	Complété
09-juil-20	Communication	Valider la possibilité de faire une visite virtuelle ou en personne de la Fonderie au cours des prochaines rencontres	Repoussé en raison de la pandémie	Fonderie	Complété
09-juil-20	Environnement	Transmettre au Comité la mise à jour du Plan d'action proposée au Comité interministériel		Fonderie	Complété
09-juil-20	Environnement	Fournir une synthèse des données de plomb et de cadmium	Communiqué de presse – Décembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	Environnement	Vérifier si une étude de modélisation des poussières a déjà été réalisée par la Fonderie. Inclure aspect production		Fonderie	À venir
09-juil-20	Procédures du Comité	Ajouter un point récurrent « Arsenic et plan d'action » à l'ordre du jour	Mise à jour le 23 mars 2021 et ajout du point pour les rencontres subséquentes	Transfert	Complété
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
09-juil-20	Procédures du Comité	Faire parvenir un sondage sur l'appréciation de la rencontre et sur les suggestions de sujets à discuter lors des prochaines rencontres	Sujet de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété

09-juil-20	Procédures du Comité	Assurer un suivi pour la représentation du CPE La Ribambelle	Nouveau membre le 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	Projet de la Fonderie	Prendre connaissance du Guide sur la conception de stationnements écoresponsables	En continu	Fonderie	En cours
09-juil-20	Projet de la Fonderie	Impliquer le Comité à l'étape de l'aménagement du mur dans la détermination des modes de consultations citoyenne	En continu – Mise à jour sur le projet le 23 mars 2021	Fonderie	En cours
3 FÉVRIER 2021					
03-févr-21	Procédures du Comité	Inclure un texte sur les attentes envers l'animation dans les statuts du Comité.	Mise à jour des Statuts du Comité pour inclure les engagements.	Transfert	Complété
03-févr-21	Procédures du Comité	Inviter le directeur général dans aux rencontres du Comité.	M. Claude Bélanger participera aux rencontres.	Fonderie	Complété
03-févr-21	Procédures du Comité	Inviter un employé ou un représentant syndical dans les rencontres du Comité.	La demande a été refusée parce que la convention collective sera renouvelée prochainement.	Fonderie	Complété
03-févr-21	Procédures du Comité	Organiser des rencontres publiques du Comité périodiquement.	Rencontre prévue en octobre 2022	Fonderie	Complété
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
03-févr-21	Procédures du Comité	Impliquer le comité dans le choix des sujets des rencontres/Inviter les membres à proposer des sujets par courriel en amont des rencontres (entre deux rencontres).	En continu	Fonderie/Transfert	Complété
03-févr-21	Procédures du Comité	Modifier l'article des Statuts du Comité portant sur le quorum afin de passer à un quorum en présentiel.	La demande sera reconsidérée ultérieurement.	Transfert	Complété

23 MARS 2021

23-mars-21	Environnement	Fournir les données d'échantillonnage des quatre stations dans la Ville depuis leur mise en place.		Fonderie	Complété
23-mars-21	Environnement	Vérifier si les bandes vertes qui longent les trottoirs peuvent être ajoutées au programme de restauration des sols du quartier Notre-Dame.		Fonderie	Complété
23-mars-21	Environnement	Partager le graphique des intervalles de réduction des émissions d'arsenic (meilleur à pire scénario).	Fait à la rencontre du 25 mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	Communication	Recruter de nouveaux membres parmi les retraités de la Fonderie.	Plusieurs membres recrutés en date de mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	Communication	Vérifier auprès des représentants du comité interministériel si une présentation aux membres du Comité est possible avant le dépôt de leur rapport.		Fonderie	Complété
23-mars-21	Propositions de sujets	1) Projet d'optimisation du système de contrôle intermittent (inclure le détail des procédures et l'historique des restrictions d'opérations pour l'année 2020). 2) Étude de modélisation des poussières. 3) Programme de récupération du cuivre et des autres matériaux stratégiques.			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut

25 MAI 2021

25-mai-21	Communication	Promouvoir la procédure de gestion des signalements		Fonderie	Complété
25-mai-21	Environnement	Obtenir une analyse statistique des vents dominants croisés avec les émissions d'arsenic pour les 5 dernières années		Fonderie	Complété

25-mai-21	Environnement	Faire adéquation entre demandes du comité interministériel et engagements de la Fonderie cf. Plan arsenic.		Fonderie	À venir
25-mai-21	Projet de la Fonderie	Confirmer, après les tests pilotes de Velox, si Phénix augmentera la capacité de production de l'usine.		Fonderie	À venir
25-mai-21	Propositions de sujets	1) Le recyclage des métaux à la Fonderie 2) La suite du projet Velox			
19 OCTOBRE 2021					
19-oct-21	Environnement	Présenter les résultats en termes de réduction des émissions à l'issue de la 2e attestation d'assainissement 2017-2022 (en cours) – Rappel : seuil maximal de 100 ng/m ³		Fonderie	Complété
19-oct-21	Propositions de sujets	1)Caractérisation des sols 2) Zone de transition			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
15 MARS 2022					
15-mar-22	Environnement	Inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour présenter le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement (autorisation ministérielle), et clarifier notamment si une consultation publique est prévue.		MELCC	Complété
15-mar-22	Environnement	Partager le ratio profit/investissements de la fonderie aux membres afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions.		Fonderie	En cours
15-mar-22	Communication	Partager en images le schéma du processus d'affinage de cuivre revu après l'implémentation de Velox.		Fonderie	Complété

15-mar-22	Environnement	Obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur et si la fonderie permet d'augmenter ce pourcentage.		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Partager au Comité l'étude comparative des données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement.		Fonderie	En cours
15-mar-22	Environnement	Fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative).		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Obtenir un tableau qui indiquerait, en axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation ; en axe Y : les résultats obtenus en ng/m ³ , afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets (pour les projets réalisés).		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des explications et des données supplémentaires sur l'année 2016 qui montre une valeur d'environ 200 ng/m ³ alors que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des données sur les émissions quotidiennes les plus élevées (vs la moyenne)		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Transmettre au Comité les données récoltées sur le nickel une fois qu'elles seront disponibles.		Fonderie	En cours
15-mar-22	Communication	Inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires sur le déroulement et le fonctionnement du Comité, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière.	En continu	Transfert	En cours
15-mar-22	Communications	Sonder les membres du Comité pour participer à une rencontre de préparation de la rencontre publique annuelle et préparer un sommaire des travaux du Comité 2021.		Transfert	Complété
15-mars-22	Propositions de sujets	1) Présentation par Norfalco, fournisseur en transport d'acide sulfurique 2) 3e attestation d'assainissement – protocole du MELCC avec experts invités			

24 MAI 2022

24-mai-22	Environnement	Définir ce qu'est le bruit de fond naturel, soit la concentration moyenne dans le secteur de la fonderie sans les opérations de la fonderie.		MELCC	À venir
24-mai-22	Environnement	Partager au comité la moyenne mensuelle non-cumulative des émissions.		Fonderie	À venir
24-mai-22	Environnement	Partager les sources des émissions captées à la station légale (par secteurs et types de métaux).		Fonderie	À venir
24-mai-22	Environnement	Vérifier la qualité de l'eau du bassin de la ville (enjeu daphnie).		Ville de Rouyn-Noranda	Complété

27 SEPTEMBRE 2022

27-sept-22	Environnement	Fournir une carte des secteurs touchés par l'exercice de caractérisation de sols		Fonderie	À venir
27-sept-22	Environnement	Présenter au comité les résultats de la consultation publique et le contenu de l'autorisation ministérielle, si applicable		MELCC/Fonderie	À venir

ANNEXE V
MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

COMITÉ DE LIAISON

FONDERIE HORNE

STATUTS

Portée — Mandat — Engagements — Composition —
Fonctionnement

Dernière mise à jour : Mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT	1
2. PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON	1
3. ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE	2
4. ENGAGEMENTS DES MEMBRES	2
5. ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES	3
6. COMPOSITION	2
7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	5
8. CALENDRIER DES RENCONTRES	7

MANDAT

Le comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame, dont l'appellation et le mandat ont changé depuis la création d'un comité mixte citoyens/Fonderie Horne en 1990.

Le mandat général du comité de liaison est de servir de lieu d'échanges, de partage d'information et de questionnement sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées.

Plus spécifiquement, le comité de liaison :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise, des conditions générales d'autorisation et des perspectives de développement (national ou international)
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives sur le milieu.

PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON

La liste non exhaustive suivante présente des sujets qui pourraient être abordés par le comité de liaison lors de ses rencontres :

- Statuts du comité de liaison
 - Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- Connaissance des activités et opérations de l'usine
 - Partage de l'information et visites de sites
- Nouveaux développements et projets pilotes
 - Raisons d'être, composantes, étapes et échéanciers
- Cadre légal et réglementaire
 - Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
 - Échantillonnage et suivi environnemental
- Gestion des impacts liés aux opérations
 - Nature des impacts
 - Mesures d'atténuation
 - Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité sociale de l'entreprise
 - Implication et appui à la communauté
 - Retombées économiques

ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE

Dans le but de soutenir la bonne marche du comité de liaison, la Fonderie Horne s'engage à :

- Rendre disponible, en temps opportun, l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis.
- Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du comité de liaison.
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité de liaison (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement).
- Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda.
- Analyser et faire le suivi de comment ont été prises en compte les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du comité de liaison.
- Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au comité de liaison.
- Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du comité de liaison, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions.
- Produire annuellement et, suite à l'approbation du comité de liaison, rendre disponible un rapport d'activités du comité de liaison.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Les membres s'engagent à contribuer au comité de liaison des façons suivantes :

- Participer bénévolement aux rencontres du comité de liaison (environ quatre rencontres par année).
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du comité de liaison.
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du comité de liaison.
- Partager avec le comité de liaison l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs.
- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne.
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage.
- Les membres du comité de liaison représentent les intérêts de leur secteur d'activité et de la collectivité.

ENGAGEMENT DE L'ANIMATION ET LA COORDINATION

Les personnes désignées à l'animation et à la coordination des rencontres s'engagent à :

- Assurer le bon déroulement des rencontres du comité.
- Veiller au respect et à l'application des statuts du comité.
- Faciliter les échanges entre les membres du comité de liaison et la Fonderie Horne dans le but de favoriser la transparence, le partage de l'information et le transfert de connaissance.
- Respecter les valeurs et les opinions de chacun.
- Faire preuve d'écoute, d'ouverture et de transparence.
- Dans un esprit de collaboration, encourager la recherche de solutions avec les membres du comité et la Fonderie Horne.

ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES

Le comité s'attend à ce que les personnes-ressources contribuent au comité de liaison des façons suivantes :

Dans la mesure du possible, l'information demandée par le comité de liaison est fournie en temps opportun. Le cas échéant, les personnes-ressources expliquent au comité de liaison tout éventuel refus, contrainte ou retard à livrer l'information.

Les personnes-ressources peuvent soumettre volontairement de l'information pertinente qu'elles détiennent, lorsque celle-ci est susceptible de faciliter le travail du comité de liaison.

COMPOSITION

La composition vise à inclure :

- Les citoyens les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations ;
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité de liaison et soucieux de l'intérêt collectif.

Le comité de liaison veille à ce que la composition du comité reflète une représentation majoritaire des citoyens.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le(s) membre(s) qui siégeront au comité de liaison. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer.

Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité de liaison.

Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité de liaison est composé d'environ 10 à 20 membres.

La composition visée est la suivante :

COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON		
SECTEURS/CATÉGORIES	MEMBRES	PERSONNES-RESSOURCES
Citoyens	6-11	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	-	√
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	√
Représentant(e) de la municipalité	-	√
Fonderie Horne	-	√
Direction de la santé publique	-	√
MELCC	-	√
Total	10-18	

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Déroulement des rencontres

Les règles du comité de liaison restent souples et sans formalité excessive.

Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du comité de liaison.

Les réunions du comité de liaison, au nombre de quatre par année, sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.

Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le comité de liaison sur ceux-ci.

Le comité de liaison peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).

Le comité de liaison peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes. Ce porte-parole doit être un citoyen du quartier Notre-Dame.

Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du comité de liaison.

Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables avant chaque réunion, lorsque possible. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés.

Le comité de liaison pourrait convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du comité de liaison, si requis.

Ordres du jour et comptes rendus des rencontres

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.

L'ordre du jour des rencontres du comité de liaison comprendra au moins les rubriques suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu
- Suivis de la rencontre précédente
- Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne en lien avec le mandat du comité de liaison
- Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres
- Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre

Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres pour validation. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres.

Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations.

La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du comité de liaison et le calendrier des rencontres.

Participation des membres et des personnes-ressources

La planification des dates de rencontre est convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du comité de liaison. La convocation aux réunions est effectuée par l'animateur indépendant.

Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, y compris 50 % des membres citoyens, en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne. Le quorum est établi en fonction des réponses aux convocations.

Les membres du comité de liaison représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut), mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

Si un membre ou un organisme se désiste, le comité de liaison peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant.

Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au comité de liaison. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité de liaison prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.

Les réunions du comité de liaison ne sont pas publiques et les médias n'y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du comité de liaison (ordres du jour, comptes rendus, rapports annuels, etc.) sont rendus disponibles.

Les membres et personnes-ressources sont tenus de respecter la confidentialité de toute information identifiée par écrit comme étant de nature confidentielle.

Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du comité de liaison sera avisée et le comité de liaison pourrait lui demander de se retirer.

Les nouveaux membres recevront de l'information sur le comité de liaison, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier proposé pour les activités du comité de liaison s'établit comme suit :

Date des rencontres trimestrielles
Décembre
Mars
Juin
Septembre

La date d'une rencontre annuelle publique du comité de liaison est à déterminer chaque année.